



Enquête unifiée annuelle auprès des entreprises

Enquête de 2003 sur les industries de services : courtiers immobiliers

Guide de déclaration

Ce guide est conçu pour fournir des renseignements
additionnels pour les différentes étapes de votre questionnaire.
Si vous avez besoin de renseignements complémentaires,
veuillez communiquer avec nous.
Un agent de Statistique Canada se fera un plaisir de vous aider.

Ligne d'aide : 1 888 881-3666



5-3600-170.4: 2003-09-02 SQC/UES-307-75135



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada



Saviez-vous?

Le secteur du courtage immobilier rapporte des revenus d'environ 4 milliards de dollars par année. Environ 12 000 entreprises figurent dans le Registre des entreprises de Statistique Canada comme appartenant à cette industrie.

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations publiques et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.



Table des matières

	Page
La Loi sur la statistique	4
Nom et adresse	4
Section A - Renseignements généraux	4
Objet de l'enquête	4
Avantages pour vous et votre industrie	4
Ententes de partage de données	5
Confidentialité	7
Directives générales	7
Section B - Activité commerciale principale	7
Description de la branche des courtiers immobiliers basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord	7
Section C - Renseignements sur la période de déclaration ...	9
Section D - Revenus	9
Section E - Effectif	11
Section F - Dépenses	11
Section G - Attestation	14
Section H - Commentaires	15
 Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca	 15



La Loi sur la statistique

La *Loi sur la statistique* exige des entreprises et des particuliers qu'ils fournissent les renseignements nécessaires à la production de statistiques officielles. La réponse à cette enquête sur les entreprises est obligatoire parce que les résultats sont utilisés directement ou indirectement par des programmes ayant été mandatés légalement. Vous pouvez consulter une copie de la *Loi sur la statistique* dans le site Web de Statistique Canada (aller à www.statcan.ca et suivre les liens sous « À propos de Statistique Canada », ensuite « Confidentialité et protection des renseignements personnels »).

Nom et adresse

Veillez vous assurer que les renseignements pré-imprimés sur la première page du questionnaire sont exacts. Si nécessaire, veuillez corriger dans les cases correspondantes.

Section A - Renseignements généraux

Objet de l'enquête

Statistique Canada a besoin des renseignements sur cette industrie afin d'évaluer ses tendances dans des secteurs comme l'emploi, les revenus, les dépenses ainsi que sa contribution à l'économie canadienne. En remplissant ce questionnaire, vous contribuez à mesurer la production économique au pays – le produit intérieur brut (PIB). Les entreprises et les administrations publiques s'appuient sur ces renseignements pour prendre des décisions économiques cruciales. À titre d'exemple, la Banque du Canada se fonde sur le PIB pour prendre des décisions qui influencent les taux d'intérêt et de change qui, à leur tour, influencent le cours des affaires.

Cette enquête fait partie du programme des enquêtes unifiées sur les entreprises (EUE) qui incorpore plusieurs enquêtes-entreprises annuelles dans un cadre simple en utilisant des questionnaires ayant une présentation, une structure et un contenu qui sont cohérents. Par le biais de l'approche unifiée, les entreprises ayant des activités dans différentes industries fournissent des renseignements similaires pour chaque branche d'opération.

Avantages pour vous et votre industrie

Les résultats de l'enquête permettent aux **courtiers immobiliers** :

- d'avoir des renseignements courants sur la taille et les caractéristiques de l'industrie
- de se comparer à l'ensemble de l'industrie en se servant des renseignements de l'enquête comme outil de comparaison
- d'effectuer une analyse de marché



- de déterminer la répartition des coûts de l'industrie, des ratios d'exploitation, des dépenses, des revenus et des ventes
- de mieux comprendre l'importance de l'industrie au sein de l'économie canadienne

Ententes de partage de données

Dans le but d'éviter le dédoublement des enquêtes et d'assurer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec bon nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux qui ont également besoin de vos renseignements. Le but consiste à partager avec ceux-ci les données de quelques enquêtes pour les établissements commerciaux qui ont des activités dans leurs secteurs de compétences respectifs. **Ces ententes prévoient que les données partagées seront utilisées à des fins statistiques et demeureront confidentielles.** Si une entente de partage de données s'applique à une enquête particulière, les répondants en sont informés au moment de la collecte de données.

Il existe deux catégories d'ententes de partage de données selon la *Loi sur la statistique* :

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 11 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de *Terre-Neuve-et-Labrador*, de la *Nouvelle-Écosse*, du *Nouveau-Brunswick*, du *Québec*, de l'*Ontario*, du *Manitoba*, de la *Saskatchewan*, de l'*Alberta* et de la *Colombie-Britannique*. Ces organismes statistiques ont été créés en vertu de lois provinciales qui les autorisent à recueillir eux-mêmes ce genre de données ou à les recueillir en collaboration avec Statistique Canada. Ces lois procurent également aux répondants la même protection en matière de confidentialité que la *Loi sur la statistique* fédérale et prévoient des sanctions similaires en cas de divulgation de données confidentielles.

Des ententes ont été conclues en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique* en vue de partager des données tirées du programme de l'Enquête unifiée auprès des entreprises avec les organismes statistiques de l'*Île-du-Prince-Édouard*, du *Yukon*, des *Territoires du Nord-Ouest* et du *Nunavut*. Toutes ces ententes conclues en vertu de l'article 12 prévoient que les données demeureront strictement confidentielles.

En vertu de l'article 12, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'un ou l'autre de ces organismes en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef du Canada et en l'envoyant avec votre questionnaire dûment rempli. Veuillez indiquer les organismes auxquels vous ne voulez pas que les données soient transmises.

Nota – Ententes conclues en vertu de l'article 12 :

Pour les unités commerciales des industries manufacturières et de la foresterie, des ententes ont également été conclues en vertu de l'article 12



dans le but de partager des données avec les ministères et organismes suivants :

Ressources naturelles Canada, pour toutes les unités commerciales des industries manufacturières.

Le ministère des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, le ministère des Ressources naturelles du Québec, le ministère du Développement du Nord et des Mines de l'Ontario, le ministère de l'Énergie et des Mines du Manitoba, le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pétrolières de la Colombie-Britannique, pour toutes les unités commerciales dont l'activité gravite autour des métaux non ferreux (sauf l'aluminium), la fonte et l'affinage, la fabrication de matériaux de construction en argile et de produits réfractaires, la fabrication de ciment et la fabrication de chaux. En plus de permettre l'utilisation des données à des fins statistiques, les ententes conclues avec ces organismes leur permettent d'utiliser l'information conformément aux dispositions des lois de leur province.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, pour toutes les unités commerciales d'exploitation forestière, les scieries (sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente), les usines de placages et de contreplaqués de feuillus, les usines de placages et de contreplaqués de résineux, les établissements de préservation du bois, les usines de panneaux de particules et de fibres, les usines de panneaux de copeaux, les usines de pâte mécanique, les usines de pâte chimique, les usines de papier (sauf le papier journal), les usines de papier journal et les usines de carton.

Dans les cas où les renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut répartir une partie des renseignements déclarés à ces autres activités. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans les cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant des dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune réponse d'enquête individuelle à l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais suivant : **1 888 881-3666**.



Confidentialité

Vos réponses sont confidentielles. La *Loi sur la statistique* protège la confidentialité des renseignements recueillis par Statistique Canada. Tous les employés de Statistique Canada ont prêté un serment de discrétion et s'exposent à des peines sévères pour toute violation du secret professionnel. L'information recueillie ne peut en aucun cas être divulguée, pas même en se prévalant de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de toute autre loi.

Statistique Canada publie seulement des données sous forme de résumés, de tableaux et de graphiques statistiques de façon à ce qu'aucun renseignement ne puisse identifier une entreprise individuelle.

Directives générales

Nota : Veuillez fournir des renseignements **seulement** pour l'(les) unité(s)¹ commerciale(s) indiquée(s) sur la première page du questionnaire. Quelques entreprises peuvent avoir des divisions ou des unités qui ont des activités dans des industries non considérées par l'enquête (par ex. construction, vente au détail, industries manufacturières). Si vous ne pouvez pas fournir des renseignements distincts pour l'(les) unité(s) commerciale(s) spécifiée(s), veuillez donner des précisions dans la section des commentaires à la fin du questionnaire.

Une « unité commerciale » est définie comme le niveau de l'entreprise pour lequel il y a des activités communes et pour lequel on tient des livres distincts pour des données telles que les revenus, les dépenses et l'emploi.

Section B - Activité commerciale principale

Pour vérifier que vous avez bien reçu le questionnaire approprié, nous vous demandons de décrire brièvement la nature de votre activité commerciale pour la période de déclaration que vous allez indiquer sous la rubrique **Renseignements sur la période de déclaration**. La description devrait énoncer brièvement les principales activités de votre unité commerciale.

Veuillez sélectionner l'activité commerciale qui est la principale source de vos revenus d'exploitation.

Description de la branche des courtiers immobiliers basée sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Les catégories à être sélectionnées du questionnaire proviennent d'un système de codage connu sous le nom de **Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)**. Ce système a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis

1. Une unité commerciale est parfois désignée sous le nom d'emplacement ou d'exploitation.



ayant comme toile de fond l'Accord de libre-échange nord-américain. Le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure des activités économiques des trois pays ainsi qu'un cadre statistique commun qui facilitera l'analyse des trois économies.

Afin de vous aider à sélectionner la catégorie décrivant le mieux l'activité de votre entreprise, voici une courte description de chacune :

Bureaux de courtage immobilier

Établissements ou individus qui sont licenciés ou enregistrés en tant que firmes de **courtage** immobilier dont l'**activité principale** (source majeure de revenus) consiste à louer, acheter et vendre des biens immobiliers pour le compte de tiers, moyennant le versement de frais ou d'une commission. Ces établissements aident les vendeurs en faisant de la publicité, en répertoriant les propriétés et en organisant des visites libres pour les acheteurs potentiels, et ils aident ces derniers à faire un choix, à visiter des propriétés et à présenter une offre. Ils peuvent aussi, comme **activité secondaire**, louer ou donner à bail des propriétés pour le compte de clients, offrir des services de références, de franchisage, de services conseil en immobilier et d'évaluation de biens immobiliers.

Exclure les courtiers qui agissent en tant qu'agents autonomes.

Exclusions de l'enquête

Agents immobiliers autonomes

Établissements ou individus licenciés dans l'achat et la vente de biens immobiliers, qui sont liés par contrat à un courtier immobilier et qui ne sont pas considérés comme étant des employés des courtiers mais plutôt comme des agents immobiliers autonomes. Ces agents autonomes sont connus sous différents noms tels que agents immobiliers, représentants des ventes, associés des ventes, représentant commercial, travailleur immobilier autonome. Cette catégorie inclut également les courtiers qui agissent en tant qu'agents autonomes.

Autres activités d'agents immobiliers

Établissements ou individus qui accomplissent des tâches reliées à l'immobilier ne nécessitant pas de licence ou d'enregistrement comme pour les courtiers ou les agents autonomes. C'est le cas des commissaires-priseurs, agents de location, administrateurs fonciers pour les servitudes et droits de passage.

Évaluateurs de biens immobiliers

Établissements ou individus dont l'activité principale consiste à évaluer des biens immobiliers et à rédiger des rapports d'évaluation pour des créanciers, compagnies d'assurance, tribunaux, acheteurs, vendeurs ou commissaires-priseurs.

Autres activités liées à l'immobilier

Établissements ou individus qui ne figurent dans aucune autre catégorie et dont l'activité principale consiste à fournir des services liés à



l'immobilier tels que agent fiduciaire immobilier, services conseil en immobilier, services d'inscription multiple en immobilier.

Location de biens immobiliers

Établissements dont l'activité principale consiste à louer ou à donner à bail des immeubles, des logements ou d'autres biens immeubles. Ces établissements peuvent exploiter (donner à bail, louer, administrer et entretenir) leurs biens pour leur propre compte ou ils peuvent confier cette tâche à un tiers. Ils peuvent aussi fournir des services complémentaires, comme des services de sécurité, d'entretien, de stationnement, de déneigement et de nettoyage.

Gestionnaires de biens immobiliers

Établissements dont l'activité principale consiste à gérer des biens immobiliers pour le compte de leurs propriétaires (moyennant le versement de frais ou dans le cadre d'un contrat). Ces établissements font du travail d'administration et de coordination en négociant et approuvant, par exemple, des conventions de bail, en percevant des loyers, en administrant des contrats de services (nettoyage, entretien, sécurité, etc.) et en dressant des états comptables.

Autres activités

Si vous avez coché cette case, veuillez fournir une description de la nature de votre entreprise afin que nous puissions coder correctement votre entreprise selon la source majeure de revenus. Veuillez ensuite remplir la page 5 et retourner le questionnaire.

Section C - Renseignements sur la période de déclaration

La période de déclaration pour cette enquête correspond à l'**exercice financier** de l'unité commerciale se terminant entre le 1^{er} avril 2003 et le 31 mars 2004.

Si cette entreprise n'a pas été exploitée pendant la totalité de la période de déclaration mentionnée à la question 1, indiquez-en la raison en cochant la case appropriée à la question 2.

Si l'organisation de cette entreprise a changé au cours de la période de déclaration, cochez la case appropriée à la question 3.

La question 3 concerne les unités « commerciales » et non le nombre « d'immeubles ».

Section D - Revenus

Vous devez **exclure** la taxe de vente fédérale ou provinciale perçue en vue d'être remise à un organisme gouvernemental.



1. Commissions et honoraires provenant de la vente de biens immobiliers

Inclure les commissions et honoraires provenant de la vente ou de la revente de maisons, immeubles, commerces, terrains et propriétés.

2. Revenus provenant d'agents immobiliers autonomes

Inclure les commissions, honoraires et autres revenus qui sont payés par les agents immobiliers autonomes à cette entreprise. Il peut s'agir par exemple de frais de bureau, de frais ou honoraires négociés, de frais pour l'occupation de bureaux, des frais de publicité et de promotion.

Exclure les redevances de franchisage qui doivent être déclarées à la question 5.

3. Revenus provenant de la location ou de la location à bail de propriétés appartenant directement à cette unité commerciale

Inclure les revenus provenant de la location ou de la location à bail de propriétés appartenant directement à cette unité commerciale **seulement** s'il s'agit d'activités faisant partie des opérations normales de courtage de cette unité commerciale.

Exclure les revenus provenant de la location ou de la location à bail de propriétés appartenant en totalité ou en partie à cette unité commerciale pour fins d'investissement ou toutes autres opérations ne faisant pas partie des opérations normales de courtage immobilier.

4. Commissions et honoraires de la location ou de la location à bail de biens immobiliers appartenant à des clients

Inclure les commissions et honoraires provenant de **clients** pour la location de biens immobiliers leur appartenant.

Exclure les revenus provenant de la location de propriétés appartenant directement à cette unité commerciale. Veuillez déclarer ces montants à la question 3.

5. Redevances de franchisage

Inclure seulement les honoraires provenant de détenteurs autorisés de franchises.

Exclure les frais réclamés aux agents immobiliers tels que des frais de bureau, des frais ou honoraires négociés, des frais pour l'occupation de bureaux, des frais de publicité et de promotion.

6. Autres revenus

Inclure toutes les ventes d'autres biens et services non identifiés au préalable et les revenus tels que l'évaluation de biens immobiliers, services de référence, services de commissaire-priseurs, services d'inscription de biens immobiliers, services-conseil en immobilier, recouvrement de mauvaises créances, revenus d'intérêt, dividendes.

7. Total des revenus d'exploitation

Ce total devrait normalement être la somme des questions 1 à 6. S'il vous est impossible de donner une distribution de vos revenus, veuillez indiquer le total ici.



8. Investissement et autres revenus

Inclure les revenus d'intérêt, les dividendes, les gains en capital, etc.

9. Total des revenus

Ce total devrait normalement être la somme des questions 7 et 8. S'il vous est impossible de donner une distribution de vos revenus, veuillez indiquer le total ici.

Section E - Effectif

Pour bien mesurer la contribution intellectuelle de l'ensemble du capital humain de cette branche, nous demandons des statistiques sur le nombre de propriétaires et de partenaires ainsi que sur le nombre d'employés et leur classification.

Le terme employés « rémunérés » fait référence aux employés pour lesquels un formulaire T4 – *État de la rémunération payée* a été émis.

Exclure les employés occasionnels.

1. Employés rémunérés à plein temps

Inclure les employés qui ont travaillé régulièrement le nombre d'heures de la semaine normale de travail de l'entreprise.

2. Employés rémunérés à temps partiel

Inclure les employés qui ont travaillé un nombre d'heures inférieur à la semaine normale de travail de l'entreprise ou qui ont travaillé durant une période donnée seulement, tels que les travailleurs saisonniers, les employés temporaires ou les employés embauchés pour des projets spéciaux.

3. Nombre total d'employés rémunérés

Le nombre total d'employés rémunérés est la somme des questions 1 et 2. S'il vous est impossible de donner une distribution des employés à plein temps versus les employés à temps partiel, veuillez déclarer à cette question le nombre total d'employés rémunérés.

4. Agents immobiliers autonomes

Inclure les personnes détenant une licence pour vendre ou échanger des biens immobiliers et qui sont engagées à contrat par votre entreprise. Ces travailleurs autonomes peuvent détenir une licence ou être enregistrés comme courtiers immobiliers mais s'ils sont engagés à contrat à titre d'agents immobiliers autonomes, ils sont traités comme tels.

Section F - Dépenses

Veuillez indiquer vos dépenses **en excluant** la partie de la taxe de vente fédérale ou provinciale qui est remboursée par le gouvernement. Si votre système de comptabilité le permet, veuillez indiquer les remboursements qui sont inclus.



Exclure tout montant retranché par le(s) propriétaire(s) d'entreprises non constituées en société.

Exclure les paiements versés aux employés occasionnels des questions 1 et 2. Ils doivent être déclarés à la question 22.

1. Salaires et traitements versés aux employés; honoraires des administrateurs; bonis

Inclure les salaires et traitements avant toute retenue, les payes de vacances, les honoraires des administrateurs, les bonis et les primes.

2. Part des avantages sociaux versée par l'employeur

Inclure les cotisations aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi, de pensions, d'indemnisation pour accidents du travail, les allocations de retraite ou paiements forfaitaires versés aux employés au moment de la cessation d'emploi ou de la mise à la retraite.

Exclure les cotisations sociales aux régimes provinciaux de santé ou d'éducation. Veuillez déclarer ces montants à la question 15.

3. Total de la rémunération de la main-d'oeuvre

Inclure la somme des questions 1 et 2. Si aucune distribution n'est disponible, veuillez indiquer ici le total de la rémunération aux employés.

4. Commissions et honoraires versés aux agents immobiliers autonomes

Inclure toutes les commissions et honoraires versés aux agents immobiliers autonomes qui oeuvrent pour votre entreprise sur une base contractuelle.

Exclure les commissions versées aux employés. Veuillez déclarer ces montants à la question 1.

5. Commissions et honoraires versés à d'autres courtiers immobiliers

Inclure toutes les commissions et honoraires versés à d'autres courtiers immobiliers qui vous ont assisté lors de transactions immobilières.

Exclure toutes commissions et honoraires dans un compte en fiducie qui sont acheminés vers les autres courtiers immobiliers. Étant donné que ces montants sont exclus de vos revenus, ils doivent également être exclus de vos dépenses.

6. Services immobiliers

Inclure les services d'évaluation de biens immobiliers, les services-conseil en immobilier, les honoraires de gestion immobilière, les services d'inscription de biens immobiliers, les droits de franchisage versés au siège social.

Exclure les évaluations de successions.

7. Frais juridiques, de comptabilité et de vérification

Inclure toutes les dépenses liées aux services juridiques, de comptabilité et de vérification.



8. Autres honoraires de services professionnels, commerciaux et financiers

Inclure les services de secrétariat ou administratifs, les services de photographes, les services financiers, les honoraires de gestion, les intérêts sur les emprunts, la partie intérêts des paiements hypothécaires et les frais liés à l'utilisation de cartes de crédit et de débit.

Exclure les frais de publicité et de promotion ainsi que les frais de matériel informatique et technologique. Veuillez déclarer ces montants aux questions 12 et 17 respectivement.

9. Location ou location à bail de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers

Inclure la location de locaux à bureaux ou d'autres biens immobiliers requis pour l'exploitation de cette entreprise.

Exclure les services publics non inclus dans les ententes de location ou de location à bail. Veuillez déclarer ces montants à la question 16.

10. Toutes les autres dépenses de location et de location à bail

Inclure les véhicules automobiles (et les dépenses de carburant), les ordinateurs et périphériques, autres matériel et outillage et la location d'autres biens.

Exclure les frais d'entretien et de réparation à moins qu'ils ne soient inclus dans le contrat de location.

11. Frais d'entretien et de réparation

Inclure les services de conciergerie et de nettoyage, de déneigement, d'entretien paysager, d'entretien et de réparation des véhicules automobiles ainsi que les pièces et la main-d'oeuvre.

Exclure les honoraires de gestion immobilière.

12. Frais de publicité et de promotion

Inclure les panneaux d'affichage, les enseignes, la publicité dans les journaux, les revues, à la télévision, à la radio et sur Internet, la distribution de plumes, chandails, calendriers, etc.

13. Frais de voyage, de repas et de représentation

Inclure les frais d'hébergement, de repas, de divertissement et les frais de transport autres que ceux liés aux véhicules loués.

Exclure la location de véhicules automobiles (et les dépenses de carburant) qui doit être déclarée à la question 10.

14. Primes d'assurance

Inclure les primes d'assurance-responsabilité, véhicules automobiles, bâtiments et équipement.

Exclure la part des employeurs versée aux régimes d'assurance-maladie, d'assurance-vie, d'assurance-emploi.

15. Impôts fonciers, taxes d'affaires, taxes de transfert, impôts sur les lotissements, licences et permis

Inclure l'immatriculation des véhicules, les cotisations sociales aux régimes provinciaux de santé ou d'éducation.

Exclure les impôts sur le revenu.



16. Services publics non inclus dans les ententes de location ou de location à bail

Inclure l'électricité, le chauffage, l'eau, le carburant.

17. Frais de matériel informatique et technologique

Inclure les frais d'accès à Internet, les honoraires de création de pages Web, les logiciels, les services de consultation informatique et technologique et les services d'experts-conseil.

Exclure la location des ordinateurs et périphériques qui doit être déclarée à la question 10.

18. Frais de services de communications

Inclure les services de téléphone, de télécopieur, de téléphone cellulaire, de téléavertisseur, les services postaux, de messagerie, de câble et de livraison.

19. Fournitures de bureau

Inclure les films pour appareil photo ainsi que le matériel et les fournitures de bureau.

Exclure les dépenses liées à la location d'équipement.

20. Dépréciation et amortissement

Inclure la dépréciation et l'amortissement de l'actif de cette unité commerciale incluant les obligations locatives.

21. Intérêt sur les prêts

22. Toutes les autres dépenses

Inclure les provisions pour créances irrécouvrables, les radiations, les employés occasionnels, les dons, les régularisations des stocks, les pertes sur les ventes d'actifs et les autres frais payables au siège social.

23. Total des dépenses

Inclure la somme des questions 3 à 22.

Section G - Attestation

Si la personne qui a rempli ce questionnaire n'est pas la même qui est inscrite sur les renseignements pré-imprimés de la première page, veuillez fournir les renseignements requis sur cette page. Cela permettra à Statistique Canada de communiquer avec cette personne-ressource s'il y avait des questions concernant les renseignements fournis par cette entreprise.

Veuillez indiquer le temps (en heures et minutes) requis pour rassembler l'information et remplir ce questionnaire. Si cette question a présenté pour vous des difficultés importantes, veuillez décrire la nature de ces difficultés dans la section **Commentaires**. Cette information sera très utile pour évaluer le fardeau de réponse et améliorer le questionnaire.



Section H - Commentaires

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires au sujet de notre programme d'enquête auprès des entreprises. Si nécessaire, veuillez joindre une page distincte. Soyez assurés que nous passons en revue tous les commentaires reçus dans le but d'améliorer l'enquête. Voici quelques sujets susceptibles de faire l'objet de commentaires :

- faits qui pourraient avoir causé une variation importante des valeurs déclarées par rapport à l'année dernière
- contenu du questionnaire
- nouvelles questions d'intérêt pour votre branche
- libellé du questionnaire
- utilisation de la terminologie propre au domaine des affaires
- clarté des questions (p. ex. les définitions, les exemples d'inclusions et d'exclusions, les feuilles de codes, les directives, les guides de réponses)
- ordre et enchaînement des questions
- date de réception du questionnaire et temps alloué pour y répondre
- autres sources de données à utiliser pour simplifier la tâche des répondants
- possibilité de déclaration électronique
- progiciels de gestion généraux (non exclusifs) utilisés

Merci d'avoir rempli le questionnaire. Veuillez faire une copie pour vos dossiers.

S'il y avait des questions concernant les renseignements fournis, un représentant de Statistique Canada pourrait vous téléphoner. Le fait de conserver une copie de votre questionnaire rempli pour vos dossiers vous permettra de passer moins de temps au téléphone.

Merci

Nous espérons que ce guide vous a aidé à compléter cette enquête et qu'elle vous a aussi fourni certains renseignements sur Statistique Canada. Si vous avez des suggestions visant à améliorer ce guide, veuillez les écrire à la section Commentaires du questionnaire.

Visitez le site Web de Statistique Canada au www.statcan.ca

Consultez des pages parmi les plus informatives, dont les suivantes :

- **Le Quotidien** (cette publication officielle diffuse chaque jour les plus récentes données de Statistique Canada)
- **Le Canada en statistiques** (plus de 350 tableaux statistiques touchant une large gamme de sujets relatifs à l'économie et à la société)
- **Renseignements pour les participants à une enquête** (renseignements sur des enquêtes auprès des ménages et auprès des entreprises menées par Statistique Canada)



- **Profil des communautés** (Accédez aux données les plus récentes du Recensement de 2001 grâce aux **Profils des communautés** de 2001 pour les villes, villages, réserves indiennes, comtés et régions métropolitaines du Canada)
- **Recensement** (résultats du Recensement de 2001)
- **Ressources éducatives** (programmes et produits pour les élèves et les enseignants)

Visitez votre bibliothèque publique

Plus de 700 bibliothèques publiques dans l'ensemble du Canada disposent des publications de Statistique Canada.